

L'ESA est un dispositif d'accompagnement pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée.

LA MALADIE DOIT AVOIR UNE REPERCUSSION DANS LES ACTIVITES DE LA VIE QUOTIDIENNE DE LA PERSONNE MALADE ET DE SES PROCHES.

L'ESA intervient au domicile avec pour objectifs :

- le maintien et la stimulation des capacités,
- la diminution des troubles du comportement,
- le soutien des proches aidants,
- l'amélioration de la relation patient-aidant.

Les interventions se déroulent durant 12 à 15 séances réparties sur 3 mois renouvelable annuellement sur prescription médicale.

L'équipe est composée de professionnels pluridisciplinaires : infirmier coordinateur, psychomotriciens, ergothérapeutes, assistants de soins en gérontologie (aides-soignants ou Aides Médico-Psychologiques formés à l'accompagnement des personnes).

BON A SAVOIR :

Intervention uniquement sur prescription médicale.

Note :



LES SERVICES DE SOINS A DOMICILE

Septembre 2019



Le SSIAD est une structure médico sociale intervenant à domicile ou dans des établissements non médicalisés pour dispenser des soins techniques infirmiers, des soins d'hygiène et de confort :

- ❖ aux personnes âgées de plus de 60 ans, malades ou en perte d'autonomie,
- ❖ aux personnes de moins de 60 ans en situation de handicap ou atteintes d'une maladie chronique.

Ces interventions sont prises en charge par la caisse d'assurance maladie.

Elles permettent :

- d'éviter une hospitalisation,
- de faciliter le retour à domicile après hospitalisation,
- de favoriser le maintien à domicile.

BON A SAVOIR :

Une prescription médicale (une ordonnance) de votre médecin traitant est obligatoire.

L'équipe se compose d'un ou plusieurs infirmier(s) coordinateur(s) et d'aides-soignants.

L'infirmier coordinateur coordonne les interventions relevant du SSIAD auprès de la personne prise en charge, des professionnels du service et des différents acteurs du secteur.

Les aides-soignants réalisent des soins d'hygiène et de confort.

Les soins techniques infirmiers sont effectués par les infirmiers libéraux ou par le Centre de Soins Infirmiers (CSI), conventionnés avec le SSIAD.

**Contactez le CLIC de votre secteur d'habitation
afin de connaître les coordonnées du SSIAD.**

BON A SAVOIR :

Il est possible de recourir aux cabinets d'infirmiers libéraux. Ne pas hésiter à les contacter si besoin. Une prescription médicale est également obligatoire.

L'HAD est une hospitalisation au cours de laquelle les soins sont effectués au domicile de la personne lorsque le patient a besoin d'une continuité de soins et de plusieurs intervenants médicaux (infirmier, rééducateur, assistant social, psychologue, diététicien...).

BON A SAVOIR :

Les demandes sont obligatoirement formulées par le médecin hospitalier ou votre médecin traitant sur le site VIA TRAJECTOIRE ou à l'aide du formulaire disponible auprès du secrétaire de l'HAD.

***Remarque :** La notion de domicile est très large, puisqu'elle recouvre le domicile personnel mais également les établissements d'hébergement collectif pour toutes populations (enfants, adolescents, adultes, personnes âgées, personnes handicapées, personnes en situation de précarité sociale...).*

Note :